BULLETIN MENSUEL

118ème ANNEE
FEVRIER 2024
N°2

bpost
PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

EXPEDITION - SECRETARIAT : Viviane MEYS
Avenue de Villegas 25
1083 Bruxelles

EDITEUR RESPONSABLE : Yves VERSCHOREN
Avenue D. Poplimont 20/2
1090 Bruxelles

BUREAU DE DEPOT : 1160 BRUXELLES N° d'agrément P008179

ORGANE DU CERCLE PEGASE asbl
Fondé en 1906 - Société Royale
Avenue D. Poplimont 20/2 - 1090 Bruxelles
BE0409.187.174 – RPM Bruxelles
Email : secretariat1[AT]cerclepegase.be - Tél : 0473 56 56 81
https:// www.cerclepegase.be

TRESORERIE : IBAN BE40 0000 1472 1263 CERCLE PEGASE - Bruxelles
BIC GEBABEBB

SECRETARIAT : Viviane MEYS (GSM 0473 56 56 81)
Courriel : secretariat1[AT]cerclepegase.be

BULLETIN : Anca CUCU
Courriel : anca.cucu[AT]cerclepegase.be

! COTISATION 2024

ATTENTION: Pour l'année 2024, la cotisation est fixée à **25€**

- Membre adhérent : **25€ (les nouveaux membres sont priés de renvoyer un bulletin d'adhésion complété au secrétariat ou via le site. Ce bulletin ne doit être rempli qu'une seule fois : un simple versement de la cotisation suffit ensuite pour prolonger l'inscription)**
- Jeune (moins de 18 ans) : **1€** (sans envoi du programme)
- Membre ASBL **2,50€** (en supplément de la cotisation normale)
  Les membres de l'ASBL sont ceux ayant une ancienneté d'au moins 3 ans dont la candidature a été retenue par les membres de l'Assemblée Générale. ***Ceux-ci sont priés de verser cette cotisation supplémentaire et la cotisation normale en un seul virement !***

La cotisation couvre l'année civile en cours.La cotisation donne le droit de participer *gratuitement* à toutes les balades !

Les paiements : doivent être effectués ***par virement*** au compte IBAN BE40 0000 1472 1263 du Cercle Pégase (BIC BPOTBEB1)

Remboursement mutuelle : Dans le but d'encourager l'exercice physique - gage de bonne santé - certaines mutuelles interviennent dans les frais de cotisations de leurs membres à un cercle sportif. Si tel est votre cas, procurez-vous le document auprès de votre mutuelle. Après l'avoir complété, envoyez-le, **accompagné d'une enveloppe timbrée et adressée à votre nom ou à celui de votre mutuelle,** à Mme V.Meys, Avenue de Villegas 25 à 1083 Bruxelles, qui le fera suivre revêtu de sa signature et du cachet officiel du Cercle Pégase.

*N'oubliez pas de **signaler au secrétariat tout changement dans vos coordonnées** : adresse postale, adresse mail et téléphone.*

Le **Comité** se réunira le jeudi 8 février à 18h00. La réunion se déroulera au Novotel, rue Marché-aux-Herbes 120.

SOMMAIRE

Assemblée Générale 2024 ……..….3
A vos agendas ! ……..…….…….…...8
Sous la loupe….....9
Sorties pédestres du mercredi…….……...10
Sorties pédestres du samedi …….....11
Sorties pédestres du dimanche ……..…...12
Articles d'intérêt général ……..…….…...14
Programme des séjours cyclistes 2024 ……15
Carnet noir……..22
Lignes de conduite lors de nos sorties avec Pégase ……23

Assemblée Générale 2024

L'assemblée générale du CERCLE PEGASE asbl aura lieu le **lundi 11 mars 2024 à 18h** à l'auberge de Jeunesse Jacques Brel, rue de la Sablonnière, 30 (place des Barricades) à Bruxelles. A cette occasion, l'assemblée générale procédera au renouvellement du Comité exécutif.

Devenez membre effectif de notre asbl !

Pourquoi ?

Une asbl doit vivre, croître et embellir !!! C'est aussi le cas de notre Cercle Pégase ! Nous constatons que l'Assemblée Générale annuelle de notre asbl réunit des membres, la plupart de (très) longue date… Nous voudrions que des membres plus jeunes ou plus récents, attachés à notre asbl et voulant qu'elle se porte bien, qu'elle évolue avec son temps, se joignent à l'Assemblée. Pas seulement pour être informés. Aussi et surtout pour prendre les décisions qui s'imposent, élire et soutenir les personnes qui prennent en charge la gestion journalière de l'association.

Les conditions ?

Il faut être membre cotisant depuis 3 ans au moins, c'est-à-dire avoir payé sa cotisation depuis 2021. La cotisation annuelle est majorée de 2,50€ pour les membres effectifs de l'asbl. Et c'est tout !

Comment ?

Il suffit d'adresser une courte missive au Président, Yves VERSCHOREN, avant fin février, exprimant votre souhait de devenir membre de l'asbl et, bien sûr, verser 2,50€ pour le confirmer une fois que la vérification avérera que vous êtes bien membre cotisant depuis 2021.

Le but ?

Soutenir plus effectivement notre extraordinaire association en participant à l'Assemblée Générale annuelle. Elle aura lieu cette année le lundi 11 mars à 18h, à l'auberge de jeunesse Jacques Brel, rue de la Sablonnière 30 (près de la Place des Barricades, Madou). Si vous avez des suggestions, des remarques, des critiques constructives, c'est le moment de les exposer ! Vous lirez par ailleurs dans ce bulletin l'importance de cet événement obligatoire et officiel, mais très convivial par ailleurs.

N'hésitez donc pas !

L'Assemblée Générale constitue un organe important de l'ASBL. Ce sont les membres effectifs (c'est-à-dire membre de l'Assemblée Générale par opposition aux membres adhérents) qui :

- ✓ Donnent les lignes de conduite de l'asbl qui seront mises en place par l'Organe d'Administration.
- ✓ Prennent des décisions sur les points inscrits à l'ordre du jour de la convocation. L'Assemblée Générale est composée de tous les membres effectifs. Ils doivent être TOUS convoqués à la réunion. Les membres effectifs seront donc, en principe, présents à la réunion. En cas d'empêchement, un membre peut être représenté par un autre membre (via une procuration) ou simplement excusé, ou encore absent non excusé. L'Assemblée Générale peut autoriser la présence des membres adhérents à l'Assemblée, sans droit de vote et sans intervention orale. Ci-dessous certains points principaux.

Compétences

Les compétences légales de l'Assemblée Générales sont les suivantes :

- La modification des statuts ;
- L'exclusion de membres effectifs ;
- La nomination et la révocation des administrateurs, des vérificateurs aux comptes ;
- L'approbation des comptes et des budgets ;
- La décharge à octroyer annuellement aux administrateurs, aux vérificateurs aux comptes ;
- La dissolution volontaire de l'association ;
- La transformation éventuelle en société à finalité sociale.

Les compétences statutaires

- L'admission de nouveaux membres effectifs ;
- La fixation du montant de la cotisation annuelle incombant à tous les membres ;
- L'approbation du règlement d'ordre intérieur et ses modifications.

Procuration

Chaque membre peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre membre effectif uniquement via une procuration.

Renouvellement du Comité exécutif

Le renouvellement total s'effectue à la suite de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra **le lundi 11 mars 2024**. Cette élection est ouverte à tous les membres effectifs majeurs, comptant au moins un an d'ancienneté. Les candidatures nouvelles doivent être faites par écrit ou par courriel et parvenir au Président (Yves VERSCHOREN, Président, Avenue Démosthène Poplimont 20/2 à 1090 Bruxelles – yves.verschoren [AT] cerclepegase.be) au plus tard 1 mois avant l'AG.
(Voir https://www.cerclepegase.be/pegase/articles/reglement.htm ou article 4 du R.O.I. ci-dessous)

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

Article 3. Comité exécutif – Le Comité exécutif est notamment, mais pas exclusivement, chargé de l'organisation et la coordination des activités du Cercle Pégase. Il se réunit au moins une fois par mois. Les séances sont confidentielles et les participants sont tenus à discrétion. Les décisions sont prises à la majorité simple, le Président ayant voix prépondérante en cas de partage. Ces décisions ont force exécutoire, sous réserve des pouvoirs légaux de l'organe d'administration et de l'Assemblée Générale.

Le Comité est composé :

- Des membres de l'organe d'administration
- De maximum 5 autres membres effectifs (majeurs, comptant au moins un an d'ancienneté) élus par l'assemblée générale des membres effectifs. Le Comité choisit en son sein les titulaires des autres fonctions.

Le Comité unanime peut appeler à participer à ses travaux, sans droit de vote, un ou plusieurs autres membres.

Article 4. Elections – Le mandat des membres élus du Comité est d'un an. Ils sont rééligibles. Le renouvellement total s'effectue à la suite de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tient une fois par an dans le courant du 1er trimestre ; cette élection est ouverte à tous les membres effectifs majeurs, comptant au moins un an d'ancienneté*.

Les candidatures nouvelles doivent être faites par écrit ou par courriel et parvenir au Président au plus tard 1 mois avant l'AG annoncée dans le bulletin mensuel.

Avant le vote nécessaire seulement s'il y a plus de candidats que de postes à pourvoir, les membres présents désignent en dehors des candidats deux observateurs chargés des opérations conjointement avec les membres de l'organe d'administration.

Les élections se font au scrutin secret et à la majorité simple des suffrages. En cas de parité de voix, c'est le plus ancien des deux candidats qui est élu.

Si un membre élu du Comité exécutif cesse de remplir ses fonctions au cours de l'exercice, le Comité peut, par décision unanime, choisir un autre membre pour achever son mandat.

Si un membre de l'organe d'administration cesse de remplir ses fonctions au cours de l'exercice, celles-ci pourront être reprises par un autre administrateur.

Tout membre de l'organe d'administration ou du Comité qui cesse ses fonctions est tenu de remettre sans délai à son successeur les objets appartenant au Cercle dont il est dépositaire.

STATUTS

TITRE VI – COMITE EXECUTIF

Article 18 – La coordination des diverses activités du Cercle Pégase est assumée par un Comité exécutif, dont la composition et le fonctionnement sont fixés par le Règlement d'ordre intérieur. Il pourra également s'occuper d'autres tâches générales qui n'entrent pas en conflit avec les prérogatives des administrateurs et de la personne en charge de la gestion journalière.

*Article 5 des statuts (Membres effectifs) : *Sur proposition de l'organe d'administration, l'Assemblée Générale, qui jouit à cet égard d'une liberté absolue d'appréciation, pourra déroger à ces conditions en cas de nécessité*.

Renouvellement de l'organe d'administration

Administrateurs

Le mandat des administrateurs sera également renouvelé lors de l'assemblée générale de cette année (voir extrait des statuts ci-dessous).

TITRE IV – Organe d'administration

Article 13 – L'organe d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de l'association, à l'exception de ceux que la loi réserve à l'Assemblée générale.

L'organe d'administration a notamment pour mission de veiller à l'accomplissement des formalités que la loi impose aux ASBL et de veiller au respect des statuts. Le/la Président représente l'association vis-à-vis des tiers.

L'organe d'administration est composé de minimum 3 et maximum 5 membres. Ils sont désignés à la majorité simple pour deux ans parmi les membres effectifs et révocables par l'Assemblée Générale. Ces personnes sont rééligibles.

Les candidatures à une fonction d'administrateur doivent se faire par lettre et parvenir au siège social de l'ASBL au plus tard 1 mois avant l'AG annoncée dans le bulletin mensuel.

L'organe d'administration est collégial. Les décisions sont prises à la majorité simple. En cas de parité des voix, celle du Président est prépondérante. Les PV de l'organe d'administration sont signés par le Président ou un autre administrateur en cas d'absence du Président et sont conservés dans un registre au siège social.

L'organe d'administration peut désigner parmi ses membres un président, éventuellement un vice-président, un trésorier et un secrétaire. Un même administrateur peut être nommé à plusieurs fonctions.

Le mandat des administrateurs n'expire que par l'échéance du terme, décès, démission ou révocation. Tout administrateur qui veut démissionner doit signifier sa démission par écrit aux autres membres de l'organe d'administration.

Si la démission a pour effet de porter le nombre d'administrateurs à un nombre inférieur au minimum légal ou statutaire, l'administrateur reste en fonction jusqu'à son remplacement.

A VOS AGENDAS !

JEUDI 15 - VENDREDI 16 FEVRIER – Séjour fagnard
Info : Patrick BAIRIN (patrick.bairin[AT]cerclepegase.be ou 0476 66 85 74 après 20h) et sur notre site, www.cerclepegase.be. COMPLET

SAMEDI 18 MAI - LUNDI 20 MAI – Weekend de Pentecôte dans le « Zuid Limburg »
Détails: voir « Programme des séjours vélo 2024 » (p 15)
Plus d'infos : Michel ARDUI, (michelardui[AT]cerclepegase.be ou 0474 43 22 41)

SAMEDI 1er JUIN - VENDREDI 7 JUIN – Découverte de la côte hollandaise à vélo (de Bruges à Amsterdam)
Détails: voir « Programme des séjours vélo 2024 » (p 15)
Plus d'infos : Renaat JESPERS (0484 11 53 93 ou renaatjespers[AT]cerclepegase.be)

SAMEDI 29 JUIN - SAMEDI 6 JUILLET – Fünf Flüsse Radweg à vélo.
Détails: voir « Programme des séjours vélo 2024 » (p 15)
Plus d'infos : Renaat JESPERS (0484 11 53 93 ou renaatjespers[AT]cerclepegase.be)

MERCREDI 14 AOUT - SAMEDI 17 AOUT – Séjour au Pas-de-Calais et dans la vallée de la Somme
Détails: voir « Programme des séjours vélo 2024 » (p 15)
Plus d'infos : Michel ARDUI, (michelardui[AT]cerclepegase.be ou 0474 43 22 41)

DIMANCHE 1er SEPTEMBRE - DIMANCHE 8 SEPTEMBRE – Bretagne : Les Côtes d'Armor, entre terre et mer
Info : Patrick BAIRIN (patrick.bairin[AT]cerclepegase.be ou 0476 66 85 74 après 20h) et sur notre site, www.cerclepegase.be. COMPLET, LISTE D'ATTENTE OUVERTE

SOUS LA LOUPE

BABBEL CAFÉ

Raymond KEGELS (0475 24 55 58) vous convie à un babbelcafé **le vendredi 16 février** à partir de 18h à la « Brasserie Verschueren », parvis de Saint-Gilles à 1060 Bruxelles. Venez nous rejoindre pour prendre un verre, échanger, papoter, discuter de nos projets de randos … Bref, venez babbeler avec nous.

COMMENT UTILISER LA TROUSSE DE SECOURS PÉGASE EN POSSESSION DES PILOTES

Myriam JAUMAIN, infirmière retraitée, nous expliquera comment utiliser les composantes de la trousse de secours remise par Pégase à tous les pilotes. Ce bref exposé peut intéresser **tous les membres**: ceux qui pilotent et ceux qui les suivent, ceux qui randonnent et ceux qui bricolent, ou encore ceux qui risquent un incident ménager chez eux tout simplement.

Date et lieu: **le 11 mars 2024**, à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle (vers 19h30), à l'auberge de Jeunesse Jacques Brel, rue de la Sablonnière, 30 (place des Barricades).

SORTIES DES MERCREDIS DE FEVRIER

Responsable : Arlette TRIEST, rue Marlène Dietrich 8 Bte15 – 1090 Bruxelles. Tél.0472 29 76 55. E-mail : arlette.triest[AT]cerclepegase.be

Allures moyennes de marche

L = Lente : moins de 3,5 km/h
S = Soutenue : de 4 à 4,5 km/h
M = Moyenne : de 3,5 à 4 km/h.
R = Rapide : plus de 4,5 km/h.
NB : **PNI** = pique-nique intégral

Toutes les sorties sont circulaires, sauf mention contraire.
En cas de **conditions météorologiques défavorables**, veuillez prendre contact préalablement avec le pilote. Les **heures de retour** sont mentionnées à titre indicatif **!!!**

POUR RAPPEL : Règlement d'ordre intérieur : Les animaux ne sont pas admis

ATTENTION: A partir du 6 janvier 2024, les horaires, numéros de bus, et trajets de la société **De Lijn** sont modifiés et certains arrêts supprimés. A partir du 1 février 2024, consultez les sites de Pégase (www.cerclepegase.be et page Facebook).

7 **12 km – L – André JONAS** (0494 76 69 18) Départ à 10h40 de l'**Espinette Centrale**. Bus De Lijn 136 à 9h59 à la gare de Bruxelles Midi - av. Fonsny (Porte de Hal à 10h05, la Bascule à 10h20, Vivier d'Oie à 10h28) arrivée à 10h39 à l'Espinette Centrale (Middenhut). **PN à Groenendael** à l'Ariosa.

18 km – M – Rudi DE MOOR (0469 25 43 23) Départ de la gare de 7141 **Carrières** à 10h50, rue de la Station (parking aisé). Train pour Binche à 9h18 à la gare de Bruxelles Nord (Bruxelles Central à 9h23 et Bruxelles Midi à 9h30) jusqu'à La Louvière Centre, ensuite S Charleroi Centre à 10h16 et arrivée à Carrières à 10h48. **PN à Morlanwez**, RTC (tennis), chaussée de Mariemont 71.

26 km – S – Brigitte COLLARD (0495 92 30 02). Réunion à la gare de Bruxelles Central à 8h20. Départ en train à 8h37 (Bruxelles Midi à 8h45) pour **Nivelles.** Arrivée à 9h10. Nivelles - Ittre - **Braine-le-Château (PN)** - Mussenberg - Halle. Retour en train à 16h25. Arrivée à Bruxelles Central à 16h41. NB : La pilote monte à Bruxelles Midi, 3ème voiture**.** PN au km 16, donc prévoir un bon encas pour la matinée.

14 **12 km – L – Arlette TRIEST** (0472 29 76 55) Départ de **Kortenberg** à 10h20. Bus De Lijn R90 à 9h36 à la gare de Bruxelles Nord (Madou à 9h42, Meiser à 9h51) et arrivée à Kortenberg, arrêt Rijkswacht, à 10h20. **PN à Everberg** au café « 't Pleintje ».

18km – M – Richard DAVAL (0477 42 07 69) Départ à 10h15 de la gare de **Basse-Wavre**. (parking aisé à la gare, rue du Tilleul).Train IC 2409 à 9h08 à la gare de Bruxelles Central vers Ottignies et arrivée à Ottignies à 9h46 puis train S206549 à 9h55 vers Louvain et arrivée Basse-Wavre à 10h08. **PN** au « Val Fleuri » à **Grez-Doiceau**, rue Van Meerbeek 116.

21 **12 km – L – Eddy BLOCKMANS** (0473 65 13 07) Départ à 10h30 de l'arrêt STIB « **Gare de Linkebeek** », rue de la Station. Ligne STIB 43 ou 37. **PN à Beersel**, Kerkeveld.

18km – M – Béatrice VANDERELST (0499 39 10 98) Départ de **Braine-le-Château** à 10h30, arrêt du bus 115, rue Notre Dame au Bois (parking aisé). Train vers Tubize à 9h18 à la gare de Bruxelles Nord (Bruxelles Central à 9h23 et Bruxelles Midi à 9h30). Arrivée à Tubize à 9h46, puis bus TEC 115 vers Braine l'Alleud à 10h08 et arrivée à 10h28. Balade vers bois de Halle – Braine-le-Château. **PN** au « Plan B » à **Braine-le-Château.**

25 km – S – Michèle GUESSE (02 465 93 34 ou 0477 62 24 84). Réunion à la gare de Bruxelles Central à 7h50. Départ en train à 8h07 (Bruxelles Midi 8h15) pour **Walcourt** (via Charleroi D. 9h21). Arrivée à 9h46. Walcourt – Thy-le-Château – Berzée – **Ham-sur-Heure (PN)** – Bois Belle Taille – Jamioulx. Retour en train à 17h01 (via Charleroi). Arrivée à Bruxelles Central à 18h23.

28 **12 km – L – Josiane GODDEVRIENDT** (0471 18 87 10) Départ à 10h30 du **Cimetière d'Anderlecht** (métro Eddy Merckx). **PN à Vlezenbeek** au café « Merselborre », Schalierstraat 2.

18 km – M – Patrick MAERTEN (0477 94 94 43) Départ à 10h15 de **Ottenburg**, Leuvensebaan (centre du village), parking aisé. Bus De Lijn R75 à 9h24 à la gare d'Etterbeek (Delta à 9h30, Hermann-Debroux à 9h36), arrivée à 10h10 à Ottenburg Dorp. **PN à Terlanen,** au café « Sportman », Leuvensestraat 3.

24 km – S – Christine HAUBURSIN (0484 59 96 51). Réunion à la gare de Bruxelles Luxembourg à 8h30. Départ en train à 8h42 (Bruxelles Midi à 8h11, Etterbeek à 8h46) pour **Faux** (via Ottignies D. 9h22). Arrivée à 9h32. Faux – Sart-Messire-Guillaume – Bois du Sartage – La Roche – **Bousval (PN)** – Bois Sart des Dames – Bois de Thy – Ways. Retour en bus TEC 19 à 16h20 pour Ottignies où train à 17h13. Arrivée à Bruxelles Central à 17h52 (Bruxelles Luxembourg 17h36).

SORTIES DES SAMEDIS DE FEVRIER

Pour info : André JONAS, rue Audrey Hepburn, 12 Bte 9 - 1090 Bruxelles. Tél. 0494 76 69 18
E-mail : andre.jonas[AT]cerclepegase.be

Toutes les réunions ont lieu à 14h15 et les départs à 14h30.
Marches sportives circulaires d'environ 10 km. Allure de marche soutenue de 4 à 4,5 km/h

Marche des butineurs d'environ 6 à 7 km, également circulaire sauf mention contraire, parfois avec commentaires, allure plus modérée.

En cas de conditions météorologiques défavorables, veuillez prendre contact préalablement avec le pilote.

POUR RAPPEL : Règlement d'ordre intérieur : Les animaux ne sont pas admis.

3 **André JONAS** (0494 76 69 18) Réunion à **Auderghem – Trois Couleurs**, angle avenue de Tervueren/avenue I.Gérard (tram 44 arrêt Trois Couleurs)

En alternative, **Marion SCHUBERTH** (0474 76 96 14) propose une balade de butineurs au départ de la **Place Wiener** (tram 8, bus 17 et 95, arrêt Wiener)**.** Boitsfort et ses cités jardin

10 **Jacqueline THISSEN** (02 539 27 54 ou 0478 22 83 23) Réunion à la **place Wiener** à 1170 Boitsfort, devant la maison communale (tram 8, bus 17 et 95, arrêt Wiener

En alternative, **Nadine DUQUENNOIS** (0479 80 30 23) propose une balade de butineurs dans le **Parc Baudouin**, au départ de l'église St Pierre, **Place Cardinal Mercier** à Jette (tram 19, bus 14 et 88 ou à 5 minutes à pied les trams 51, 62 et 93, arrêt cimetière de Jette)

17 **Raymond KEGELS** (0475 24 55 58) Réunion à la **gare de Jette**, place Cardinal Mercier (tram19, bus 14 et 88 ou à 5 minutes à pied les trams 51, 62 et 93, arrêt cimetière de Jette)

17 En alternative, **Jacqueline THISSEN** (02 539 27 54 ou 0478 22 83 23) propose une balade de butineurs au départ du **terminus du tram 44 à Tervueren**

24 **Christine HAUBURSIN** (0484 59 96 51) Réunion à **Tervueren-Parc** (terminus du tram 44)

En alternative, **Guy CAILLOUX** (0497 27 24 81) propose une balade de butineurs au départ de **l'arrêt Sorensen du bus 87** (à prendre à partir du métro 2 ou 6 Elisabeth/Simonis). C'est au coin de la rue Doulceron et de la rue Sergent Sorensen. ATTENTION : il faut se chausser de bottines ou de bottes car certains passages sont très boueux, du côté des marais de Ganshoren

SORTIES DES DIMANCHES DE FEVRIER

Pour info : Chantal TELLIER (0476 43 56 47 le soir entre 19h30 et 21h - chantal.tellier[AT]cerclepegase.be) se tient à votre disposition pour toute demande de renseignement pour toutes les randonnées.

En cas de **conditions météorologiques défavorables** (tempête canicule...), veuillez prendre contact préalablement avec le pilote.
Veuillez **consulter le site la veille du jour de la randonnée** pour connaître les éventuels changements liés à des imprévus.

Allures moyennes de marche

L = Lente : moins de 3,5 km/heure
M = Moyenne : de 3,5 à 4 km/h
S = Soutenue : de 4 à 4,5 km/h
R = Rapide : plus de 4,5 km/h
NB : **PNI** = pique-nique intégral
POUR RAPPEL : Règlement d'ordre intérieur : Les animaux ne sont pas admis

ATTENTION: A partir du 6 janvier 2024, les horaires, numéros de bus, et trajets de la société **De Lijn** sont modifiés et certains arrêts supprimés. A partir du 1 février 2024, consultez les sites de Pégase (www.cerclepegase.be et page Facebook).

4 22 km – S – Jean-Marie VAN HANDENHOVE (02 479 72 17 après 20h). Le Brabant Flamand de Merchtem à Jette (itinéraire différent de la randonnée de décembre). RV à 7h45 à la gare de Bruxelles-Nord. Départ du bus De Lijn 245 (direction Dendermonde) à 8h07. Se munir d'une carte De Lijn. Merchtem, Paardenbos, Heibos, Mollem, Steenberg, Bollebeek, **Kobbegem (PN)**, Relegem, Laarbeekbos, Jette.

11 **20 km – M + L – Patrick VERMEULEN** (0491 762 323 après 18h). **Kampenhout et environs**. Départ en bus De Lijn 270 (direction Keerbergen) à la gare de Bruxelles Nord à 9h05 (Rogier à 9h07, Botanique à 9h09, Vandevelde à 9h21, Bordet SNCB à 9h24), arrivée à 9h45 à l'arrêt **« Lelle »**. Attention : le pilote monte au Botanique. Hellebos, Rotbos, Brasserie Campus, **Kampenhout Eglise (PN)**, Musée du chicon, Ter Bronnen, Torfbroeck, Berg, retour à l'arrêt « Lelle ». Retour avec le bus De Lijn 270.

18 **20 km – M – Raymond KEGELS** (0475 24 55 58). **Randonnée en boucle à Malderen (Londerzeel).** RV à 8h45 à la gare de Bruxelles Central. Départ du train en direction de Malines à 9h01 (Bruxelles Nord à 9h08, Bruxelles Midi à 8h56), arrivée à Malines à 9h26 et correspondance à 9h31 pour Malderen, arrivée à 9h48. Départ de la randonnée à 10h (parking aisé). Parcours entre bois et campagne le long du Molenbeek (zone humide). **PNI/PN à Steenhuffel «** chez Gertrude », Van Doorselaarstraat 34, 1840 Steenhuffel (052 30 01 72). Retour en train de Malderen : ..h42 et ..h48.

25 **17 km – M – André JONAS** (0494 76 69 18) **Randonnée circulaire entre Anderlecht et Dilbeek.** Départ à 10h30 du Chalet de la Pède, rue de Neerpede 575, 1070 Anderlecht (parking aisé). Le pilote sera à l'arrivée du tram 81 à 10h15 à son terminus, av. Marius Renard, pour vous conduire en 10 mn au lieu du RV. **PN à Dilbeek** au « Horse's Farm », Hunselveld 4. Tél. : 0476 52 12 45 (Mme Duvivier).

22 km – S – Chantal TELLIER (0476 43 56 47 le soir, entre 19h30 et 21h, ou chantal.tellier[AT]cerclepegase.be). **De Ottignies à Bousval.** RV à la gare de Bruxelles Central à 8h50. Départ du train à 9h07 (Bruxelles Luxembourg à 9h27), arrivée à Ottignies à 9h46. Attention : le pilote vous retrouve à Ottignies. Ottignies, Rofessart, Céroux (voir Articles d'intérêt général, p 14), Limauges, Bousval. Retour de Bousval à 17h05, arrivée à Ottignies à 17h20 et train à 17h43 vers Bruxelles.

ARTICLE(S) D'INTERET GENERAL

Céroux-Mousty
(en référence à la sortie du dimanche 25 février)

Céroux-Mousty a gardé son cachet d'antan, son caractère rural et champêtre. Un certain Georges Remi, alias Hergé, a d'ailleurs choisi de s'y installer dans les années '50 pour sa tranquillité et le charme de sa campagne.

Céroux-Mousty est un lieu idéal de promenades et de découvertes. Vous pourrez y admirer la Tour de Moriensart et la jolie église sur sa place aux magnifiques tilleuls classés, d'où s'envolent régulièrement des montgolfières multicolores.

La belle place de Céroux, c'est aussi un lieu de fête notamment lors de l'ascension et du 20 juillet. Courses de tracteurs, brocantes, kermesses et bal aux lampions créent une ambiance bon enfant sur la Place Communale.

Source : Office du Tourisme-Inforville - Céroux-Mousty (tourisme-olln.be), texte recueilli par Chantal TELLIER

Programme des séjours cyclistes 2024

ATTENTION: Pour des raisons d'organisation, veuillez manifester votre intérêt pour l'un ou l'autre séjour **avant le 30 mars 2024**.

Weekend de Pentecôte dans le « Zuid Limburg »
Du samedi 18 mai au lundi 20 mai

Découverte de la région la plus méridionale des Pays-Bas, entre Maastricht et Aix-la-Chapelle, avec ses collines douces, ses points de vue et villages pittoresques, ses vergers et ses vignobles.

L'hotel « 4 Jaargetijden », situé à Epen, sera notre camp de base et point de depart des 3 boucles d'environ 50 km.

Le samedi 18 mai

Direction nord-est, à travers les vallées de Geul et du Gulp, vers le chef-lieu de la région, la ville historique de Valkenburg. Nous traversons la réserve naturelle « Berghofweide » en pleine floraison en cette période de l'année.

Dimanche 19 mai

Nous passons la frontière belge pour une belle promenade dans la région de « Voer » « Fourons », avec ses beaux villages, châteaux, moulins à eau et paysages apaisants.

Lundi 20 mai

En route pour l'incontournable « Drielandenpunt » où les trois frontières se rencontrent sur le point culminant du « Vaalserberg », qui offre un panorama unique. Petit détour par les environs verdoyants entre Vaals et Aix-la-Chapelle.

Difficulté: moyen. Parcours vallonné, sujet à modifications.

Nombre maximum de participants : **12**

Hébergement : en chambre twin, 2 nuitées avec petit déjeuner. Nous avons réservé le restaurant de l'hôtel, qui a une bonne réputation, pour le repas du soir.

Prix: 180 €

Inscription et info: Michel ARDUI, (michelardui[AT]cerclepegase.be ou 0474 43 22 41)

Découverte de la côte hollandaise (de Bruges à Amsterdam)

Du samedi 1 juin au vendredi 7 juin 2024

Une opportunité pour les cyclistes de Pégase qui ne disposent pas de voiture ou de porte-vélo: le déplacement jusqu'à Bruges et le retour se feront en train.

Au programme :

Le samedi 1er juin : Bruges – Middelburg – 49,6 km

- Train Bruxelles Nord – Bruges : afin de ne pas mettre 10 vélos dans un train, nous prendrons 3 trains différents (7h41, 7h51 et 8h12)
- Ferry entre Breskens et Vlissingen
- Hotel Middelburg

Westerschelde Ferry

Le dimanche 2 juin : Middelburg – Renesse – 45,7 km

- Visite de « Terra Maris » à Domburg, le musée de la nature et du paysage de Zélande. Le musée est situé dans l'ancienne orangerie du château de Westhove, située dans la magnifique réserve naturelle De Manteling van Walcheren.
- Hotel Fletcher, Renesse

Le lundi 3 juin : Renesse – Hoek van Holland – 56,2 km

- Hotel Amerika, Hoek van Holland

Le mardi 4 juin : Hoek van Holland - Noordwijk – 52,2 km

- Traversée de Scheveningen et La Haye
- Hotel Fletcher De Witte Raaf, Duinweg

Le mercredi 5 juin : Noordwijk - Egmond aan Zee – 64,7 km

- Traversé du Parc National Zuid Kennermeland
- Watertaxi à IJmuiden (travesée du port)
- Hotel De Boei, Westeind 2, Egmond aan Zee

Le jeudi 6 juin : Egmond aan Zee - Wormer – 45,7 km

- Visite guidée francophone du Zaanse Schans (90 minutes)
- Hotel De Hofjes, Wormer.

Le vendredi 7 juin : Wormer - Amsterdam – 27,5 km

- Train Bruxelles – Amsterdam (il y a un train par heure)

Infos pratiques :

Prix: 470 €

Compris dans ce prix :

- ✓ 6 nuits à l'hôtel (petit-déjeuner compris)
- ✓ Les ferrys à Breskens, Rotterdam et IJmuiden
- ✓ La visite guidée du Zaanse Schans

Non-compris : les frais de transport en train.

Attention : les prix des bacs peuvent encore changer. Une visite peut encore se rajouter. Donc le prix pourrait être légèrement modifié.

Nombre maximum de participants : **10**

Inscription et info: Renaat JESPERS (0484 11 53 93 ou renaatjespers[AT]cerclepegase.be)

Fünf Flüsse Radweg (piste cyclable des 5 rivières)
Du samedi 29 juin au samedi 6 juillet 2024 (300 km)

Cette balade romantique à vélo relie pas moins de cinq vallées fluviales, toutes différentes et d'un charme incomparable. Si la renommée du Danube, de même que celle de la rivière Altmühl et de sa pittoresque vallée de l'Altmühltal ne sont plus à faire, qui connaît Pegnitz, Vils et Naab ? Ce sont de véritables petits coins secrets, loin des sentiers battus par les touristes.

Le samedi 29 juin : Bruxelles-Nürnberg

En co-voiturage : 620 km
Hôtel Ibis, Nürnberg

Le dimanche 30 juin : Nürnberg – Etzelwang – 48,6 km

De la ville impériale de Nürnberg, la première étape suit les traces de la « route d'or » médiévale, dans la charmante vallée de la Pegnitz.

Hôtel Landgasthof Peterhof, Etzelwang

Le lundi 1 juillet : Etzelwang – Kallmünz – 66,1 km

Des monastères baroques et des églises somptueuses invitent à s'attarder sur cette étape. Les deux rivières Vils et Naab, avec leurs vallées tantôt larges, tantôt encaissées, offrent un décor grandiose. Nous passons la nuit à Kallmünz. Le village médiéval se blottit de manière inimitable contre une falaise verticale, surplombée par les ruines spectaculaires d'un gigantesque château.

Hôtel Zum Birnthaler, Kallmünz

Le mardi 2 juillet : Kallmünz – Regensburg – 30,6 km

Sur le Danube, tout est gigantesque : le fleuve lui-même, ses masses d'eau et la vallée qu'il a créée. Tout comme les lieux situés le long du deuxième plus long fleuve d'Europe. Des monuments culturels célèbres de toutes sortes s'y donnent rendez-vous. La vieille ville unique de Regensburg (Ratisbonne), avec ses ruelles et ses places médiévales, est aujourd'hui classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Visite guidée de la ville.

Hôtel Kaiserhof am Dom, Regensburg

Le mercredi 3 juillet : Regensburg – Kelheim – 40,0 km

Parcours le long du Danube jusqu'à Kelheim. Promenade en bateau sur le Danube, à travers la réserve naturelle de la « Weltenburger Enge », dont on peut admirer les parois rocheuses abruptes, la dernière section sauvage du Danube en Bavière. Visite de l'abbaye de Weltenburg, avec son église monastique baroque et la plus ancienne brasserie de monastère du monde, couronnant le spectacle naturel grandiose de la percée du Danube.

Hôtel Dormero, Kelheim

Le jeudi 4 juillet : Kelheim – Dietfurt an der Altmühl – 38,5 km

La journée commence avec la visite du « Befreiungshalle » à Kelheim. Ensuite nous suivons la rivière Altmühl en profitant du calme idyllique du paysage fluvial. En chemin, les petites villes de Riedenburg, Dietfurt an der Altmühl et Beilngries, au charme historique et vivant, nous invitent à faire une pause.

Hôtel Zur Post, Dietfurt

Le vendredi 5 juillet : Dietfurt – Pfeifferhütte – 59,0 km

Étape plate dans la basse vallée de l'Altmühl, le long du canal Ludwig-Donau-Main. Des petits ponts, des écluses pittoresques et des plantes aquatiques sauvages caractérisent cette étape. Sur les collines le long de l'itinéraire, on peut toujours voir des châteaux.

Hôtel Harbauer, Pfeifferhütte

Le samedi 6 juillet : Pfeifferhütte – Nürnberg – 28 km

Retour vers Bruxelles.

Prix : 465 € (les visites sont comprises dans le prix du séjour)

Nombre maximum de participants : **10**

Inscription et info: Renaat JESPERS (0484 11 53 93 ou renaatjespers[AT]cerclepegase.be)

Séjour au Pas-de-Calais et dans la vallée de la Somme
Du mercredi 14 août au samedi 17 août 2024

Si les estuaires de la Canche, de l'Authie et de la Somme dans la partie méridionale du Pas-de-Calais sont très connus des touristes, cette balade prend le temps d'explorer ces vallées en amont. Région beaucoup moins connue, qui offre un paysage vaste et vallonné, parsemé de villages idylliques, châteaux et abbayes chargées d'histoire.

Le mercredi 14 août : 50 km

Départ de Montreuil-sur-Mer (comme Bruges, ancienne cité fortifiée auparavant en bord de mer). Nous suivons la vallée de la Canche direction Hesdin. C'est à Fillièves que nous quittons la vallée pour découvrir les paysages du Ponthieu. Logement à Auxi-le-Château, ou nous serons accueillis au... château.

Le jeudi 15 août : 65 km

Nous prenons la voie verte direction sud-ouest jusqu'au village historique de Saint-Riquier. Plus au sud on rencontre la vallée de la Somme et ses vastes étangs et marais. A partir de Abbeville, la piste suit la Somme canalisée. Pause à Saint-Valery-sur-Somme. Nous serons hébergés un peu plus loin, à l'hôtel « Le Cap Hornu », réservé pour 2 nuitées. Ce confortable hôtel dispose d'une piscine.

Le vendredi 16 août : 55 km

Pédaler (léger sans bagages) le long de la célèbre Baie de Somme. Nous descendons vers le sud pour repérer les maisons et villas Belle Epoque à Bois-de-Cise et Mers-les-Bains. Le Tréport c'est déjà la Normandie et les premières falaises. Nous remontons par la forêt d'Eu vers le Cap Hornu.

Le samedi 17 août : 55 km

Nous nous dirigeons de nouveau vers l'arrière-pays. Traversée de la forêt de Crécy. Nous descendons dans la vallée de l'Authie à Dompierre. Visite des jardins de l'Abbaye des Valloires. Nous retrouvons la Canche et la veille ville de Montreuil pour un bien mérité verre de l'amitié.

Difficulté: moyen. Parcours sujet à modifications.
Prix : 330 €
Le prix comprend trois nuitées en chambre twin avec petit déjeuner ainsi que un repas du soir (à Auxi-le-Château) . Une réservation est faite dans le restaurant de l'hôtel «Le Cap Hornu» pour les deux autres soirs.

Nombre maximum de participants : **10**

Inscription et info: Michel ARDUI, (michelardui[AT]cerclepegase.be ou 0474 43 22 41)

CARNET NOIR

Nous avons la tristesse de vous annoncer le décès de **Madame Maggy NOBEN**, membre de notre Cercle et pilote cycliste pendant quelques années.

Nous présentons nos plus sincères condoléances aux membres de sa famille.

Lignes de conduite
lors de nos sorties avec Pégase

- **Responsabilité**. Le Cercle Pégase ASBL existe grâce à la participation d'organisateurs bénévoles dont la responsabilité ne peut en aucun cas être mise en cause. Chacun participe aux activités à ses propres risques.
  (voir https://www.cerclepegase.be/cerclepegase.htm#responsabilite)

- Lors des **PN ou autres pauses dans un établissement**, il est OBLIGATOIRE de commander une boisson ! Nous sommes heureux d'être accueillis dans ces lieux et devons respecter le commerce. Et, soyez sympas, ne sortez pas votre thermos du sac à dos.

- **Photos**. Le règlement sur le respect de la vie privée prévoit que chacun donne son accord pour figurer sur des photos susceptibles d'être publiées. Lors de nos sorties, souvent des photos sont prises par des participants. Le Cercle Pégase en publie certaines sur son site et sur Facebook. Si vous ne souhaitez pas figurer sur une de ces images, n'oubliez pas de prévenir le photographe ! Pour les photos de groupe où le photographe demande aux participants de se regrouper, on suppose que tous ont automatiquement donné leur accord. Les photos ne peuvent pas porter des commentaires qui font référence à des personnes.

- **Sécurité routière**. Trop souvent nous avons tendance à nous disperser et ainsi à nous mettre, ainsi que les autres usagers de la route, en danger.
  Petit rappel :
  - Lorsque les piétons empruntent la chaussée, ils doivent se tenir le plus près possible du bord de celle-ci, et, sauf circonstances particulières, circuler du côté gauche dans le sens de leur marche.
  - Lorsque les piétons empruntent la piste cyclable, ils doivent céder le passage aux usagers de bicyclettes et de cyclomoteurs.
    (extraits du code de la route relatifs aux piétons:
    https://www.cerclepegase.be/cerclepegase.htm#securite)

CERCLE PEGASE asbl

Promenades, marches, randonnées, cyclotourisme, activités culturelles, WE, WE prolongés et séjours en Belgique et à l'étranger.

https://www.cerclepegase.be

SUIVEZ-NOUS

https://www.facebook.com/cerclepegase

https://www.youtube.com/c/CerclepegaseBerandonnees